

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouveaux prix des carburants à partir du samedi 2 octobre 2021

Saint-Pierre, le 2 octobre 2021

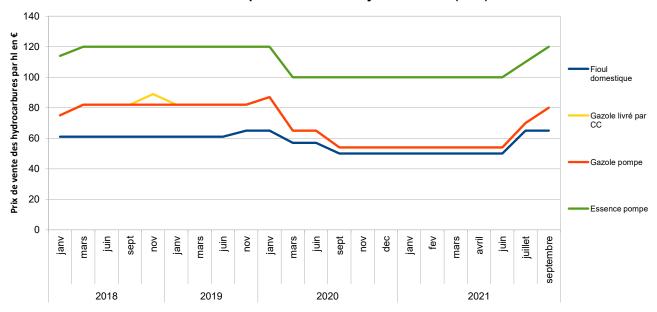
Compte tenu de l'augmentation des cours du baril de pétrole, liée à la reprise mondiale de l'activité économique, le préfet a décidé de fixer les prix maxima des produits pétroliers comme suit :

Fioul domestique livré par camion-citerne : 65,00 € l'hectolitre (inchangé)

Gazole livré par camion-citerne : 80,00 € l'hectolitre, soit une hausse de 10 € Gazole pris à la pompe : 0,80 € le litre, soit une hausse de 0,10 € Essence extra : 1,20 € le litre, soit une hausse de 0,10 €

Comme rappelé dans le graphique ci-dessous, les prix reviennent à ceux pratiqués avant le début de la crise sanitaire internationale.

Evolution des prix de vente des hydrocarbures (en €)



Ces nouveaux tarifs seront applicables à partir du samedi 2 octobre 2021.

A titre d'information, les tarifs actuellement pratiqués certains départements ou collectivités d'outremer sont les suivants :

	Super carburant	Gazole routier	Fioul domestique
Saint-Pierre et Miquelon	1,20 €	0,80€	0,65 €
Guyane	1,79€	1,50 €	1,23 €
Mayotte	1,55 €	1,27 €	
Martinique	1,67 €	1,36 €	
La Réunion	1,47 €	1,09 €	
Wallis et Futuna	1,45 €	1,07 €	
Saint-Martin	1,08 €	1,02 €	
Saint-Barthélémy	1,60 €	1,38€	

Tél: 05 08 41 10 40

Mél : <u>cabinet@spm975.gouv.fr</u> Contact presse